

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2023

N/Réf : BdK/LB 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, SENECHAL Isabelle, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Alain ANCEAU, Benoît BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Madame WANNERROY), Jean-Marie CARLES (suppléant de Madame CHAIGNEAU), Barbara DARNET-MALAUQUIN (suppléante de Madame JABOT), Jean-Claude GALLAND (suppléant de Monsieur ROBERT).

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Pascal BRUN, Elisabeth GRELIER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Gérard HENAUULT (ayant donné pouvoir à Alain BENARD), Bruno MEREAU, Patrick MICHAUD (ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Bertrand RITOURET.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.
Monsieur Benoît de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2023-050 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Par délibération du 3 novembre 2020, le Conseil d'administration avait fixé le nombre de Vice-Président à 4 en application des dispositions de l'article 21 du décret du 26 juin 1985 applicable aux Centres de gestion.

A l'issue de l'élection du Président du Centre de Gestion, il est proposé au Conseil d'administration de confirmer ce nombre.

Le conseil d'administration ,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié et notamment son article 21,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-029 du 3 novembre 2020 fixant le nombre de Vice-Président

Considérant que le nombre de vice-présidents composant le bureau du Conseil d'Administration ne peut être ni inférieur à deux, ni supérieur à quatre,

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Que le nombre de vice-présidents composant pour partie le bureau du Conseil d'Administration du Centre de Gestion est fixé à **quatre**.

Fait et délibéré, le 28 novembre 2023

Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,

Michel GILLOT



Acte transmis en Préfecture le : 30/11/2023	30/11/2023
Acte reçu en Préfecture le :	30/11/2023
Acte publié électroniquement le :	01/12/2023
ACTE EXECUTOIRE	